

LES CANDIDATS DE L'ENTENTE COMMUNALE ONT PRIS CONNAISSANCE DES RECOURS D'OUFFET ENSEMBLE ET VONT Y RÉPONDRE



LES CANDIDATS DE L'ENTENTE COMMUNALE FRAICHEMENT RÉÉLUS PRENNENT ACTE DES DEUX RECOURS INTRODUITS PAR LES CANDIDATS D'OUFFET ENSEMBLE. ILS RÉPONDONT AUX RECOURS PAR VOIX OFFICIELLE ET RÉITÈRENT LEUR CONFIANCE AUX PRÉSIDENTS DE BUREAU ET AUX ASSESSEURS PRÉSENTS.

Deux recours ont été introduits par deux candidats de la liste Ouffet Ensemble, estimant que des irrégularités ont été commises dans l'organisation du vote et du dépouillement le 13 octobre dernier. Les candidats de l'Entente Communale en ont bien pris connaissance.

Parmi les reproches formulés, le fait que les sacs blancs n'étaient pas bien scellés. *“Pour ne prendre que cet exemple parmi d'autres, explique Caroline Cassart, nous avons bien relu le vade-mecum (pp.49-50) à destination des présidents des bureaux de vote et de dépouillement et il est très clair sur ce point : les sacs blancs ne devaient pas être scellés à leur arrivée au bureau de dépouillement.”*

Les candidats de l'Entente Communale réaffirment donc leur totale confiance aux présidents de bureaux de vote et de dépouillement qui sont des hommes et des femmes de loi qui ont prêté serment. *“Nous regrettons que les candidats d'Ouffet Ensemble n'aient pas pris connaissance dudit vade-mecum et mettent en doute, par leurs accusations, l'intégrité des membres des bureaux de vote et de dépouillement.”*

Si les deux candidats d'Ouffet Ensemble affirment *“ne pas contester le résultat de ces élections”* mais uniquement *“faire remarquer des irrégularités de forme commises ce jour-là”*, pour l'Entente communale, il est clair qu'à partir du moment où on introduit un recours par voie légale, il est bien question de contester le résultat. *“Dans les PV des bureaux de votes et de dépouillement ne figure aucune remarque, bien qu'ils aient été signés par les témoins d'Ouffet Ensemble. Or, c'était à ce moment-là, dans ce procès-verbal, que les éléments contestés devaient être consignés.”*

Les candidats de l'EC répondront dès lors à ces recours par voie officielle, comme le veut le Code de la démocratie locale.